



Jouissance d'un bien sans union

Par legerot

je vis en union libre non pacsé depuis 5ans, je suis propriétaire.
Quelle démarche faut-il suivre pour que ma compagne jouisse de ma propriété en cas de décès(mon).
Merci de votre réponse.

Par pragma

Il faut établir un testament en ce sens.

Cordialement